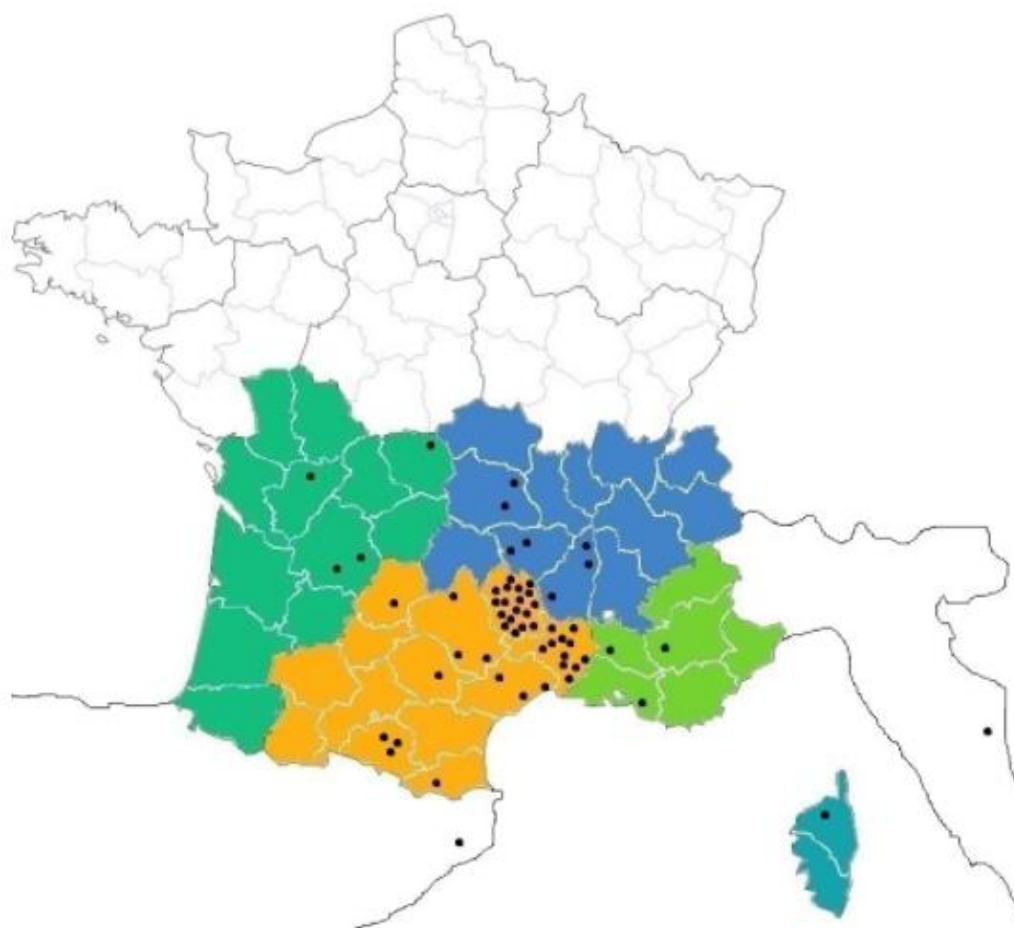


L'association « Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches » (ABPS), créée en Cévennes en 2002, regroupe 54 membres professionnels au 01/01/2018. Ces personnes sont issues de 18 départements et de 5 régions de France<sup>1</sup>, ainsi qu'un membre en Espagne et un en Italie. Elle représente les professionnels spécialisés en pierre sèche de la filière BTP au niveau national.

Les membres ABPS œuvrent pour le développement de la filière pierre sèche et la transmission de leur savoir-faire. C'est un réseau dynamique regroupant des bâtisseurs aux statuts divers : artisans, micro-entrepreneurs et ouvriers des entreprises spécialisées, qui travaillent de façon quotidienne dans le marché de la pierre sèche et qui visent l'excellence. La Charte de Qualité ABPS renforce ce professionnalisme en exigeant de ses membres des compétences techniques élevées et de nombreux engagements liés à la filière et au marché.



Localisation des membres professionnels au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Un collège de membres « amis » existe également, regroupant environ 70 personnes ou structures souhaitant participer à certaines actions, de formation par exemple, et soutenir l'association.

<sup>1</sup>Occitanie Pyrénées-Méditerranée, Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle Aquitaine, Corse et Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Pour ABPS, l'animation de la filière pierre sèche se structure autour de quatre axes : la formation et la qualification, les actions de recherche et de développement, la communication et enfin la vie associative et la mise en réseau de ses membres.

## **Une association dynamique, œuvrant pour la filière et l'ouverture du marché**

L'association travaille depuis 15 ans sur les leviers et les freins liés au marché de la pierre sèche : la qualification, l'accès à l'assurance et à la garantie décennale, l'approvisionnement en pierres, les règles professionnelles, la recherche... Ces actions sont liées au développement de la filière au niveau régional, national et international, dont les membres de l'association ABPS sont des acteurs passionnés et actifs. L'association travaille également avec divers partenaires pour promouvoir la mise en réseau d'artisans spécialisés en pierre sèche, en France et en Europe.

Le marché s'ouvre grâce au travail concerté entre des partenaires professionnels, associatifs, institutionnels et syndicaux. La communication s'intensifie (articles dans les journaux, dans la presse spécialisée, émissions télévisées, participation à divers salons et événements locaux, départementaux, régionaux et nationaux...). Les donneurs d'ordres commencent à inclure des exigences qualitatives dans leurs futurs marchés et les professionnels sont de plus en plus sollicités pour des chantiers privés et publics.

## **Formation et qualification : L'Ecole professionnelle de la pierre sèche**

ABPS gère également l'Ecole professionnelle de la pierre sèche, centre de formation itinérant et spécialisé qui est basé à l'Espinassieux en Cévennes (48160). C'est le seul centre de formation professionnelle, uniquement dédié aux techniques de construction en pierre sèche et proposant des formations qualifiantes, en France. Des formations courtes d'initiation, d'approfondissement ou sur des techniques particulières ainsi que des formations plus longues et qualifiantes y sont dispensées. Egalement, des partenariats avec d'autres centres de formation permettent de proposer aux stagiaires, des modules techniques spécifiques (CACES conduite d'engins, montage, validation et démontage d'échafaudages ...).

L'association a également la charge au niveau national, en partenariat avec la Fédération Française du Bâtiment, de coordonner les épreuves des Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) « Ouvrier professionnel en pierre sèche » et « Compagnon professionnel en pierre sèche ».

ABPS accompagne sur demande des centres souhaitant mettre en place la formation CQP « Ouvrier professionnel », par transfert d'expérience. Des épreuves sont également délocalisées depuis 2011 en partenariat avec les organismes et les territoires qui le souhaitent.

L'équipe permanente de l'association est constituée de quatre salariés qui gèrent l'ensemble des actions. Les bureaux administratifs sont ouverts toute l'année. En plus du personnel permanent et des intervenants extérieurs, une vingtaine de formateurs spécialisés interviennent pour encadrer les différentes formations.

## Statut juridique, statut fiscal et démarche de qualité :

- Créée officiellement le 25 juin 2002, ABPS est une association loi 1901, à but non lucratif. Le siège de l'association est, depuis 2015, à l'Espinas, commune de Ventalon en Cévennes, en Lozère (48). Son numéro SIRET est 449 829 423 00044.
- Le Code « Activité Principale Exercée » (APE) est celui de la « Formation continue d'adultes » (8559A). L'association est soumise à la « Convention collective nationale des organismes de formation du 10 juin 1988 ».
- L'association ABPS est reconnue par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) Languedoc-Roussillon en tant qu'organisme de formation professionnelle continue depuis le 28 août 2006, enregistré sous le numéro 91480022648. (Les personnes qui cotisent à un Organisme Paritaire Collecteur Agréé -OPCA- peuvent mobiliser leur fonds de formation professionnelle pour le financement de leurs stages).
- L'association ABPS s'est vu attribuer le label « CERTIF'LR » en 2012 par le Conseil régional Languedoc-Roussillon pour la qualité de son offre de formation et pour son implication auprès des stagiaires de la formation professionnelle. Ce label a été réactualisé en 2015.
- L'association ABPS est reconnue par la DIRECCTE comme étant exonérée de la TVA pour les prestations de formation depuis le 04/09/06.
- Les activités de l'association pour promouvoir et communiquer sur les techniques de construction en pierre sèche ainsi que son rôle de transmission de savoir-faire ancestral ont été reconnus par la Direction Générale des Impôts de la Lozère en 2009, qui a attribué son classement en Organisme d'Intérêt Général.
- Tous les membres professionnels ABPS ont signé la « Charte de Qualité ABPS ». Cette charte exige des compétences strictes, et de nombreux engagements liés à la filière et au marché.
- Le nom « Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches » est une marque déposée à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) depuis le 17 mars 2008, protégeant ainsi ses travaux intellectuels, son logo et son droit d'image. De même, L'Ecole professionnelle de la pierre sèche est une marque déposée par l'association ABPS à l'INPI depuis le 23 avril 2013.
- A la demande de la Fédération Française du Bâtiment, l'association ABPS a la charge d'organiser et de coordonner les épreuves CQP « Ouvrier professionnel en pierre sèche » et CQP « Compagnon professionnel en pierre sèche » sur l'ensemble du territoire français.

## SYNTHESE DES AXES DU PROJET ABPS 2018

### Axe 1 : Actions dans le cadre de la formation professionnelle

- ✚ Poursuivre le programme de formation de l'Ecole professionnelle de la pierre sèche :
  - Reconduire une dixième session de la formation professionnelle CQP N2.
  - Mettre en place des stages de préparation à l'épreuve CQP N2 pour des professionnels souhaitant la passer en « candidat libre » ainsi que des parcours individualisés.
  - Mettre en place un accompagnement pour la Validation des Acquis par l'Expérience (VAE) sur demande.
  - Peaufiner le référentiel et mettre en place une troisième formation expérimentale CQP N3 « Compagnon professionnel en pierre sèche ».
  - Continuer à mettre en place des stages de formation « à la carte » permettant aux professionnels de se préparer pour passer le CQP N3 « Compagnon professionnel » en candidat libre.
  - Continuer à mettre en place et à dispenser des stages de niveaux de pratiques différents pour des professionnels et des stages pour le grand public en partenariat avec les partenaires « hôtes ».
  - Poursuivre la formation expérimentale pour les encadrants des chantiers d'insertion chargés de restaurer des sites spécifiques, et une formation des formateurs (LAUBAMAC).
  - Créer une formation expérimentale pour les « experts » pierre sèche chargés de réaliser des diagnostics du site, d'appuyer des bureaux d'étude, ... (LAUBAMAC).
- ✚ Réaliser une initiation en encorbellement (formation « Orri ») pour les apprentis CAPA « Jardinier Paysagiste » du CFAA Piémont-Pyrénées à Saint Giron (09).
- ✚ Mettre en place un programme de travail avec les partenaires de la région du Grand Est, le Luxembourg et la Belgique dans le cadre d'un projet INTERREG.
- ✚ Créer de nouveaux outils pédagogiques en fonction des besoins et des innovations
- ✚ Répondre au marché régional de la formation professionnelle pour les deux formations qualifiantes (2019-2021).
- ✚ Transférer la méthode pédagogique aux centres de formation qui demandent un accompagnement.
- ✚ Développer de nouveaux partenariats.
- ✚ Continuer à équiper le site de formation et d'évaluation à L'Espinassac du matériel nécessaire.
- ✚ Redemander un audit pour le label CERTIF Occitanie 2018 – 2020.

### Axe 2 : Actions de développement de la filière

- ✚ Mettre en place un programme de développement pour la filière dans le Tarn.
- ✚ Conduire les évaluations du CQP N2 « Ouvrier professionnel » et CQP N3 « Compagnon professionnel » pour des personnes souhaitant le passer en tant que candidats libres (VAE).
- ✚ Présenter les résultats des CQP « Ouvrier » et CQP « Compagnon professionnel » au niveau national pour leurs renouvellements respectifs (décembre).
- ✚ Continuer à coordonner la structuration des filières lauzes et pierre sèche en Massif central, Occitanie Pyrénées-Méditerranée avec le PNC dans le cadre des actions LAUBAMAC.
- ✚ Diffuser les Règles professionnelles pour la pierre sèche.
- ✚ Poursuivre l'identification et l'analyse des 20 chantiers de référence ; présenter cette action aux Journées Nationales de la Maçonnerie (JNM) 2018.
- ✚ Poursuivre la mise en place d'un cadre de la garantie décennale généralisé pour les ouvrages en pierre sèche en partenariat avec les différentes compagnies d'assurance.
- ✚ Accompagner les jeunes artisans, les collectifs professionnels.
- ✚ Travailler sur la problématique de l'approvisionnement en pierre.
- ✚ Contribuer à l'animation et au développement de la filière « pierre sèche » au niveau national.
- ✚ Poursuivre le partenariat européen (Italie, Espagne...).
- ✚ Réaliser des diagnostics de restauration de sites à caractère patrimonial.
- ✚ Apporter des conseils techniques aux donneurs d'ordres et porteurs de projets.
- ✚ Diffuser la « Charte de Partenariat » définissant la place de l'entreprise artisanale et la place des chantiers d'insertion au sein du marché de la pierre sèche.

### **Axe 3 : Actions de communication**

- ✚ Diffuser la pochette ABPS de présentation de la technique, de la filière et de la formation, ainsi que des dépliants pour présenter le centre de formation (LAUBAMAC).
- ✚ Inaugurer l'exposition permanente sur la filière pierre sèche au site de l'Espinas, et faire circuler l'exposition sur support mobile itinérant (LAUBAMAC).
- ✚ Proposer des animations scolaires et des sensibilisations sur le site de l'Espinas.
- ✚ Alimenter en permanence le site web ABPS.
- ✚ Poursuivre la publication trimestrielle sur les actions de l'association « Newsletter ABPS ».
- ✚ Participer à des conférences et débats, démonstrations et diverses manifestations – par exemple les Journées Nationales de la Maçonnerie 2018 à Paris pour présenter les chantiers de référence et l'exposition sur la filière.
- ✚ Accueillir et accompagner des journalistes sur le terrain, donner des interviews pour la presse et pour des émissions radios et télévisées.

### **Axe 4 : Vie associative**

- ✚ Coordonner et animer les commissions thématiques.
- ✚ Structurer des délégations départementales.
- ✚ Organiser et animer des instances statutaires et décisionnelles.
- ✚ Organiser des rencontres associatives.
- ✚ Promouvoir des chantiers collectifs.

## Axe 1. Actions de formation : L'Ecole professionnelle de la pierre sèche

### Poursuivre le programme de formation de l'Ecole professionnelle de la pierre sèche

- **Reconduire une dixième session de la formation professionnelle CQP N2.**

La formation Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) Niveau 2 « Ouvrier professionnel en pierre sèche » sera reconduite pour une dixième année au deuxième semestre 2018 pour 8 demandeurs d'emploi en partenariat avec la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée.

La formation, de 504 heures au total, se terminera par une évaluation CQP N2 devant un jury externe. Elle se déroulera sur des chantiers réels avec un encadrement par les artisans-formateurs ABPS en partenariat avec des collectivités et associations qui accueilleront les stagiaires sur les sites. Des intervenants extérieurs (géologue, spécialiste du patrimoine et de l'architecture cévenole, ergothérapeute pour des gestes et postures, agent économique de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat,) compléteront les connaissances enseignées. Les stagiaires passeront également le CACES catégorie R372 M (Minipelle, mini-chargeur / bobcat).

- **Mettre en place des parcours personnalisés et des modules de préparation à l'épreuve CQP N2 pour des professionnels souhaitant le passer en « candidat libre »**

Des parcours individualisés et des modules de préparation pour l'épreuve CQP N2 seront proposés pour des personnes souhaitant se tester avant de passer l'examen en « candidat libre ». Un parcours de 4 semaines en continu aura lieu en mai/juin.

Des modules de préparation à l'épreuve en juin et en novembre à l'Espinas, destinés aux bâtisseurs expérimentés, prendront la forme d'un travail en atelier pendant 5 jours suivis éventuellement par l'épreuve. Ce dispositif de formation pourra faire partie d'un accompagnement à la validation des Acquis par l'expérience (VAE).

- **Peaufiner le référentiel et mettre en place une troisième formation expérimentale CQP N3 « Compagnon professionnel en pierre sèche »**

Le niveau supérieur CQP N3 « Compagnon professionnel en pierre sèche » a été homologué par les CPNE BTP le 7 octobre 2014. L'association ABPS, qui a coordonné et porté cette démarche, met en place une troisième formation expérimentale pour 6 stagiaires en printemps 2018, en partenariat avec la région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée dans le cadre du dispositif « Expérimentation, Recherche et Innovation » (ERI). Les stagiaires concernés doivent être des bâtisseurs ayant déjà le CQP N2 et être en situation de demandeurs d'emploi à l'entrée en formation. La nouvelle formation, prolongée cette année de 7 journées (passant à 511 heures au total), se déroulera en majorité à l'atelier de l'Espinas, avec un stage en entreprise de 63h et une épreuve finale devant un jury indépendant.

- **Continuer à mettre en place des sessions de formation « à la carte » permettant aux professionnels de se préparer pour passer le CQP N3 « Compagnon professionnel » en candidat libre**

Pour des bâtisseurs confirmés en situation professionnelle, une série de sessions spécifiques sera proposée permettant aux stagiaires de se perfectionner et de se préparer pour passer l'épreuve N3 en candidat libre. Par exemple, pour le N3 des modules courts « *opus incertum* », « escaliers », « courbe », « encorbellement » et « descriptif et devis » vont être mises en place en 2018 à l'Espinas.

- **Continuer à mettre en place et dispenser des formations courtes de niveaux de pratiques différents pour des publics divers en partenariat avec les collectivités et associations locales**

A travers l'analyse de l'ouvrage à construire ou à restaurer et aussi par la participation à la construction proprement dite, les stagiaires acquièrent les bases des techniques et sont ainsi sensibilisés aux apports environnementaux, écologiques et paysagers de la pierre sèche et aussi à la sauvegarde du patrimoine et aux moyens que cela nécessite pour sa mise en œuvre. Ces formations courtes, souvent d'une durée de 5 jours, peuvent être considérées comme des étapes (initiation, approfondissement) dans un processus de pré-qualification. Pour mener à bien ces actions, l'association travaille souvent sur des lieux de formation « témoins », c'est-à-dire des endroits où les ouvrages en pierre sèche peuvent être bien mis en valeur et servir d'exemples. Ce sont des endroits publics et visibles, et si possible des lieux de vie et d'échanges entre habitants et visiteurs. Ces sites appartiennent aux collectivités locales et/ou territoriales

qui sont porteuses d'un projet de revalorisation du patrimoine, et favorables à la mise en place de formations.

Le site de l'École professionnelle de la pierre sèche à l'Espinas en Lozère servira également pour les modules nécessitant un travail en atelier, dans le cadre d'un approfondissement et/ou d'un perfectionnement.

- **Les formations de niveaux de pratiques différents pour des professionnels**

La demande des professionnels s'accroît : de l'initiation à la construction d'un mur de soutènement, de l'approfondissement des techniques de construction en *opus incertum*, à la calade, etc... Les formations proposées au cours de l'année seront taillées sur mesure pour répondre au plus près des besoins. Des formations de 35h sont prévues déjà à Collias dans le Gard sur la technique de calade (avril) et sur le soutènement (mai). D'autres modules dans d'autres lieux viendront compléter cette offre au cours de l'année.

- **Les formations « tout public » en partenariat avec les collectivités et associations locales**

Trois formations d'initiation « tout public » d'une durée de 5 jours sont déjà prévues sur du schiste en Lozère : à l'Espinas en mai et en septembre, suivi par une semaine d'approfondissement pour les stagiaires qui veulent continuer leur apprentissage de base, et à St Julien du Tournel en juillet. Il y a beaucoup de demandes, venant de toute la France, pour ce type d'actions et d'autres sessions pourront venir compléter ce programme.

• **Poursuivre la formation expérimentale pour les encadrants des chantiers d'insertion chargés de restaurer des sites spécifiques**

En 2016, dans le cadre du programme LAUBAMAC, une formation adaptée pour les chefs d'équipe et encadrants des salariés en insertion a été démarrée. Le contenu de cette formation expérimentale traite aussi bien la technique de construction, le patrimoine bâti et la géologie que le contexte du marché, le développement de la filière et la pédagogie sur chantier.

Cette expérience pourra également servir comme point de départ pour une future « formation de formateurs », dont le référentiel a été commencé en 2017. La fréquence de cette formation destinée aux encadrants en insertion est modulable, en fonction des disponibilités des stagiaires salariés, et le montage du projet devra continuer en 2018.

• **Créer une formation expérimentale pour les « experts » pierre sèche chargés de réaliser des diagnostics du site, d'appuyer des bureaux d'étude, ... (LAUBAMAC).**

En 2018, la commission « Formation et Qualification » va travailler sur la création d'un module technique pour des bâtisseurs expérimentés, leur permettant d'acquérir une méthodologie pour la réalisation des diagnostics de site, ainsi que pour accompagner des bureaux d'études dans le montage de projet ou des experts d'assurance dans d'éventuels litiges concernant les murs en pierre sèche.

✚ **Partenariat avec le Centre de formation et d'apprentissage agricole (CFAA) de Piémont-Pyrénées**

5 jours d'initiation pour des élèves du CAPA Jardinier-Paysagiste seront mis en place en mars à Saint Girons en Ariège, en partenariat avec le C.F.A.A. Piémont Pyrénées. Il s'agit d'une initiation sur la technique de construction d'un orri (cabane pastorale en encorbellement typique de la région).

✚ **Mettre en place un partenariat avec les partenaires de la région du Grand Est, le Luxembourg et la Belgique dans le cadre d'un projet INTERREG.**

L'association ABPS a été sollicitée en 2017 suite au désistement du porteur du projet initial du volet « formation », par les partenaires d'un projet européen transfrontalier INTERREG, qui regroupe des partenaires de la région Grand Est de la France, de la Belgique et du Luxembourg.

Le projet, commencé en 2016, nécessitera d'être retravaillé pour mettre en adéquation les actions de formation professionnelle qu'ABPS peut prendre en charge. Egalement, les objectifs du volet formation pourront être reconsidérés pour incorporer la qualification et la formation des formateurs. Il est envisagé, si l'association entre dans le projet, d'embaucher un chargé de mission sur cette action.

### **✚ Créer des outils pédagogiques en fonction des besoins et des innovations**

Au fur et à mesure que les besoins se ressentent et que les actions se développent, il faudra créer de nouveaux programmes de formation et des outils pédagogiques innovants.

La directrice travaillera en ingénierie pédagogique et en étroite collaboration avec des artisans-formateurs et des intervenants divers pour développer des outils aux supports différents et adaptés (contenu, livret, diaporama, film...).

Par exemple : créer une formation expérimentale pour les « experts » pierre sèche chargés de réaliser des diagnostics de sites, d'appuyer des bureaux d'étude, d'accompagner les litiges d'assurance... (action LAUBAMAC).

### **✚ Répondre au marché régional de la formation professionnelle pour les deux formations qualifiantes (2019-2022)**

Tout comme en 2014, la nouvelle grande région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée procèdera à un appel d'offre pour les formations incluses dans le Programme Régional de Qualification (PRQ) pour les années 2019-2022. Cette fois, les deux niveaux de formation « Ouvrier professionnel en pierre sèche et Compagnon professionnel en pierre sèche » pourront faire l'objet d'un marché.

L'association ABPS répondra pour l'Ecole professionnelle de la pierre sèche.

### **✚ Continuer à transférer la méthode pédagogique ABPS vers les centres de formation qui le souhaitent**

La formation CQP N2 « Ouvrier professionnel en pierre sèche » a été créée et est testée en Cévennes depuis 2009. La volonté de l'association ABPS et de ses financeurs a toujours été de créer un référentiel et une méthode pédagogique transférables à d'autres territoires. Aujourd'hui, d'autres centres de formation montent un cursus similaire et cela témoigne de l'intérêt pour le métier et du développement du marché de la pierre sèche. Le centre Poinfor à Langres en Haute-Marne a réalisé une formation expérimentale en 2013 et le GRETA de Haute-Corse en 2015. L'association « Alpes de Lumières » dans les Alpes-de-Haute-Provence a expérimenté la formation CQP N2 en 2015 et 2016 et le centre de formation Le Gabion a renouvelé l'expérience d'une formation CQP N2 qualifiante en 2017.

La directrice ABPS rencontre les directeurs et référents pédagogiques des centres et accompagne la mise en place des nouvelles formations sur demande. Le référentiel et le déroulement pédagogique sont fournis aux responsables de formation des centres. Un accompagnement est réalisé, si souhaité, au fur et à mesure que la nouvelle formation se met en place.

### **✚ Développer des nouveaux partenariats**

L'association ABPS est à l'écoute de ses membres qui portent des projets novateurs et également des partenaires actuels ou nouveaux qui souhaitent travailler avec elle.

Par exemple : Un partenariat avec le Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Aubrac est en cours de montage pour des interventions pédagogiques diverses et des conférences pour le vingtième anniversaire du classement UNESCO du Chemin de Saint Jacques de Compostelle.

### **✚ Continuer à équiper le site de formation et d'évaluation de l'Espinas**

Depuis son installation définitive en 2015, l'atelier de formation et d'évaluation à l'Espinas est utilisé tout au long de l'année pour les actions de l'Ecole professionnelle de la pierre sèche. Il est nécessaire d'acquérir du nouveau matériel et de nouveaux outils en fonction des différents besoins du centre de formation.

### **✚ Redemander un audit pour le label CERTIF Occitanie 2018 – 2020**

Suite à un audit indépendant, l'association ABPS s'est vu attribuer le label « CERTIF'LR » en 2012 par le Conseil régional Languedoc-Roussillon pour la qualité de son offre de formation et pour son implication auprès des stagiaires de la formation professionnelle. Ce label a été réactualisé en 2015 et doit être renouvelé en 2018.

Suite à la fusion de la région Languedoc-Roussillon avec la région Midi-Pyrénées, le label devient Certif'Région.



## Calendrier prévisionnel des formations et des évaluations en 2018

Dates	Lieu	Dép	Public	Stage	N°	Durée	Pierre
7 mars au 22 juin	L'Espinas	48	Professionnel (CQP Compagnon)	Formation qualifiante	6	73 jours	Schiste/calcaire granite/grès
19 au 23 mars	L'Espinas	48	Professionnel	Approfondissement Voûte/arc	6/8	5 jours	Granite/grès calcaire/schiste
19 au 23 mars	St Girons	09	Apprentis	Initiation encorbellement	10	5 jours	
26 au 30 mars	L'Espinas	48	Professionnel	Approfondissement : Devis/descriptif/sol	6/8	5 jours	En salle
3 au 6 avril	L'Espinas	48	Professionnel	Approfondissement Mur courbe	6/8	4 jours	Schiste
9 au 13 avril	L'Espinas	48	Professionnel	Approfondissement escalier	6/8	5 jours	Calcaire
16 au 20 avril	L'Espinas	48	Professionnel	Approfondissement Opus incertum	6/8	5 jours	calcaire/ granite/grès
23 au 27 avril	Collias	30	Professionnel	Initiation calade	6/8	5 jours	calcaire
14 au 18 mai	L'Espinas	48	Professionnel	Approfondissement Encorbellement	6/8	5 jours	calcaire/schiste granite/grès
21 au 25 mai	Collias	30	Tout public	Initiation soutènement	6/8	5 jours	Calcaire
21 au 25 mai	L'Espinas	48	Professionnel	Approfondissement : Préparation CQP N3	6/8	5 jours	Schiste, calcaire, granite/grès
21 au 25 mai	L'Espinas	48	Tout public	Initiation soutènement	10/12	5 jours	Schiste
28 mai au 1 juin	L'Espinas	48	Tout public, candidats libres CQP	Approfondissement : Angle, clôture...	6/8	5 jours	Schiste/calcaire/ granite/grès
4 au 8 juin	L'Espinas	48	Candidats libres	Approfondissement Préparation CQP N2	12	5 jours	Schiste/calcaire/ granite/grès
12 au 15 juin	L'Espinas	48	Stagiaires, candidats libres	Approfondissement Evaluation CQP N2	12	3 ou 4 jours	Schiste/calcaire/ granite/grès
18 au 22 juin	L'Espinas	48	Stagiaires, candidats libres	Perfectionnement, Evaluation CQP N3	8	5 jours	Schiste/calcaire/ granite/grès
23 au 27 juillet	St Julien du Tournel	48	Tout Public	Initiation	10/12	5 jours	Schiste
22 août au 30 novembre	Cévennes	48/30	CQP N2 Ouvrier professionnel	Formation qualifiante	8	72 jours	Schiste, calcaire, granite/grès
24 au 28 septembre	L'Espinas	48	Tout public	Initiation soutènement	10/12	5 jours	Schiste
24 au 28 septembre	L'Espinas	48	Professionnel/ amateur confirmé	Opus incertum	6/8	5 jours	Granite/grès
1 au 5 octobre	L'Espinas	48	Tout public	Approfondissement : Angle, clôture...	6/8	5 jours	Schiste/calcaire/ granite/grès
8 au 12 octobre	L'Espinas	48	Professionnel/ amateur confirmé	Escalier	6/8	5 jours	Schiste/calcaire
5 au 9 novembre	L'Espinas	48	Professionnel/ amateur confirmé	Voûte/arc	6/8	5 jours	Schiste/calcaire/ granite/grès
12 au 16 novembre	L'Espinas	48	Professionnel/ amateur confirmé	Approfondissement Encorbellement	6/8	5 jours	calcaire/schiste granite/grès
19 au 23 novembre	L'Espinas	48	Stagiaires, candidats libres	Approfondissement Préparation CQP N2	6+	5/6 jours	Schiste, calcaire, granite/grès
27 au 30 novembre	L'Espinas	48	Stagiaires, candidats libres	Approfondissement Évaluation CQP N2	8+4	3/4 jours	Schiste, calcaire, granite/grès
3 au 7 décembre	L'Espinas	48	Professionnel	Approfondissement Descriptif/devis/ sol	6	5 jours	En salle
10 au 15 décembre	L'Espinas	48	Professionnel	Pathologie des murs/ Diagnostic	6	5 jours	En salle

## Axe 2 : Actions de développement de la filière

### **✚ Mettre en place un programme de développement pour la filière dans le Tarn**

Une rencontre a eu lieu en mai 2017 à Albi entre des représentants ABPS et ceux des services départementaux du Tarn. La pierre, très diversifiée en termes de types géologiques, est présente sur différents territoires du département, ainsi que de nombreux ouvrages, mais la pierre sèche semble méconnue ou oubliée. Une réflexion est en cours au sein du département pour un programme d'action en 2018 mené par ABPS pour sensibiliser la population locale et les professionnels à la pierre sèche.

### **✚ Conduire les évaluations du CQP N2 « Ouvrier professionnel » et CQP N3 « Compagnon professionnel en pierre sèche » pour des candidats libres**

Une session d'évaluation CQP N2 sera proposée en juin, sur le site de l'Espinas, pour 10 à 12 candidats. Il s'agit de poursuivre la campagne de qualification nationale des entreprises et des salariés. Egalement, en même temps que l'évaluation des 8 stagiaires de la formation professionnelle, jusqu'à 4 candidats libres pourront être évalués en novembre 2018 par le jury à l'Espinas.

En fonction des demandes, des évaluations pourront être organisées dans d'autres zones géographiques françaises (Corse, Auvergne, Provence...).

Concernant le CQP N3, une session d'évaluation sera mise en place en juin pour des professionnels prêts à passer l'examen en candidats libres, en même temps que les stagiaires de la formation expérimentale.

### **✚ Présenter les résultats des CQP « Ouvrier » et CQP « Compagnon professionnel » au niveau national pour leurs renouvellements respectifs (décembre)**

En décembre 2018, les deux Certificats de qualification professionnelle (CQP) pour la pierre sèche passent devant les Commissions nationales paritaires de l'emploi du Bâtiment et des travaux publics (CPNE BTP) pour un renouvellement de 5 ans. C'est le moment où il est possible de faire évoluer l'épreuve de ces qualifications, qui ne sera ensuite pas modifiable pour les 5 ans suivants. Pour préparer ce passage et pour apporter d'éventuelles adaptations, la commission ABPS « Formation et Qualification » se réunira à plusieurs reprises pendant l'année pour étudier les résultats des épreuves, entendre les opinions des membres du jury concernant les grilles d'évaluation et préparer collectivement les modifications éventuelles qui se trouveront dans le dossier de demande.

Une réflexion pourra aussi avoir lieu pour transformer le CQP « Compagnon professionnel en pierre sèche » en Titre professionnel de niveau IV de l'Education Nationale, lors de son inscription future au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

### **✚ Continuer à coordonner la structuration des filières lauzes et pierre sèche en Massif central avec le PNC dans le cadre des actions LAUBAMAC**

Le programme LAUBAMAC : Consolider et développer les filières des lauziers et bâtisseurs en pierre sèche du Massif central a été déposé par 7 partenaires le 1er décembre 2015, et concerne un premier plan d'action 2016 – 2019. Les partenaires porteurs de projet sont : le Parc national des Cévennes, l'association ABPS, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Lozère, l'Ecole de Mines d'Alès, les Parc naturels régionaux des Grandes Causses, des Causses de Quercy et des Monts d'Ardèche. D'autres partenaires (la Chambre de Métiers et d'Artisanat de l'Aveyron, l'Association des Lauziers Calcaire (ALC)...) sont aussi impliqués dans les actions diverses.

Au sein de LAUBAMAC, ABPS porte quatre actions : les formations innovantes, les chantiers de référence, la réalisation d'une plateforme de recherche, la création d'outils de communication.

LAUBAMAC arrive à mi-parcours. ABPS a été chargée en 2017 par le Parc national des Cévennes de coordonner le programme, et de s'occuper de la communication générale (lettre d'information, page Facebook...). L'accompagnement des différentes actions va se poursuivre en 2018, ainsi qu'un travail approfondi pour préparer le premier colloque de la lauze et la pierre sèche qui aura lieu en avril 2019 à Florac (48). Un bilan intermédiaire aura lieu en janvier 2018 avec le comité de pilotage et les financeurs.

### **✚ Diffuser les Règles professionnelles pour la pierre sèche**

Les Règles professionnelles pour la technique de construction des murs en pierre sèche ont été reconnues en juillet 2016 par la Commission Prévention Produits (C2P) de l'Agence Qualité Construction (AQC)

comme « techniques courantes » de la filière du Bâtiment et des travaux publics. Elles constituent un cadre de référence pour les constructeurs, les maîtres d'œuvre et les assureurs pour les ouvrages en pierre sèche « accessoires au bâtiment ». Elles renforcent la visibilité de ce mode constructif auprès des donneurs d'ordres et contribuent à ouvrir le marché.

La publication de cet ouvrage a été réalisée en coédition ABPS/l'Ecole nationale des travaux publics. L'ouvrage est disponible depuis novembre 2017 et sa distribution est assurée par ABPS. Les bénéfices éventuels liés à la vente de cet ouvrage de référence seront employés pour cofinancer les actions de recherche visant à faire avancer les connaissances sur le comportement des ouvrages en pierre sèche.

#### **✚ Poursuivre l'identification et l'analyse des 20 chantiers de référence ; présenter cette action aux Journées Nationales de la Maçonnerie (JNM) 2018.**

Les Règles professionnelles ne sont jamais figées : un retour d'expérience sur 2 ans reconductibles, doit permettre de les faire évoluer. Pour réaliser cette analyse, il est nécessaire de mettre en place un cadre de vérification (mesures, observations, analyse...) sur un échantillon de 20 chantiers appelés « chantiers de référence ». Ce dispositif est appliqué actuellement par l'AQC pour les règles professionnelles liées aux techniques traditionnelles et innovantes.

L'utilisation pour les chantiers de référence de différents types de pierres sur le territoire du Massif central participera à la promotion de la pierre sèche sur toute cette zone et y sera donc un levier pour le développement du marché. Le travail d'identification et d'analyse de ces chantiers a commencé en 2017, pour être présenté en décembre 2018 à la C2P, avec des propositions de modifications possibles des règles professionnelles suite aux difficultés éventuelles rencontrées par les bâtisseurs.

Ce projet fait partie des quatre actions déposées par l'association dans le cadre du projet LAUBAMAC et sera présenté aux Journées Nationales de la Maçonnerie (JNM) à Paris en mars 2018.

#### **✚ Poursuivre la mise en place d'un cadre de la garantie décennale généralisée pour les ouvrages en pierre sèche en partenariat avec les différentes compagnies d'assurance.**

La garantie décennale est devenue impérative pour le développement de la filière pierre sèche depuis que la loi Pinel de 2015 exige le numéro de police de la garantie décennale sur tous les devis et toutes les factures des artisans et des micro-entrepreneurs. Le frein était le manque de connaissance des assureurs de la technique de la pierre sèche, et le manque d'un cadre de référence adapté.

En 2014, l'association ABPS a été sollicitée par la compagnie d'assurance MAAF pour travailler sur la question de la garantie décennale des ouvrages construits en pierre sèche. ABPS a sollicité également les représentants de la SMA BTP sur ce sujet. De 2014 et 2016, ABPS a travaillé avec ces deux compagnies au niveau national pour définir un cadre technique des types d'ouvrages et le niveau de compétences nécessaire permettant d'accorder une garantie décennale à une entreprise. Validé par la direction des services techniques, ce cadre est désormais en application à la MAAF et est en cours d'étude à la SMA BTP. En parallèle, l'homologation des règles professionnelles par la C2P a permis de faire reconnaître les constructions de murs en pierre sèche accessoires au bâtiment, comme « technique courante » par les assureurs, et donc identifiables et assurables par la garantie décennale.

En 2018, il faudra coordonner une approche collective pour encourager les autres compagnies d'assurance nationales à rejoindre cette démarche. Une autre étape est la négociation sur le tarif appliqué aux entreprises pour assurer les chantiers en pierre sèche.

Une réflexion sur la création d'une formation technique spécifique à la pierre sèche est prévue pour répondre à une demande des experts d'assurance et bureaux d'étude dans le cadre du LAUBAMAC.

#### **✚ Accompagner les jeunes artisans, les collectifs professionnels**

La directrice ABPS se met à disposition des membres et du réseau pierre sèche concernant les informations relatives à la filière (assurance, règles professionnelles...) et au marché.

#### **✚ Travailler sur la problématique de l'approvisionnement en pierre**

La carrière est un maillon essentiel de la filière pierre sèche, et il est impératif de maintenir des exploitations artisanales qui permettent de fournir localement une pierre adaptée à ce système constructif. Le développement du marché de la pierre sèche procure un produit de vente supplémentaire aux carriers, mais il faut les sensibiliser sur les besoins spécifiques des bâtisseurs.

ABPS travaille, depuis sa création en 2002, avec des carriers de plusieurs départements français au sujet de l'approvisionnement en pierre locale et une commission « approvisionnement en pierre locale » a été créée en 2016. La question d'approvisionnement se poursuit au sein du plan d'action LAUBAMAC, car la pierre se trouve au centre des filières des bâtisseurs et des lauziers : une thèse de doctorat est en cours sur la lauze et les possibilités d'approvisionnement ainsi qu'une étude de marché qui prend en compte cette question. Le rendu public de l'étude de marché aura lieu en avril 2018.

Le député de la Lozère, Pierre Morel à l'Huissier, accompagne la problématique des petites carrières à l'Assemblée Nationale, et a demandé à l'association ABPS de participer à ces travaux.

#### **+ Contribuer au développement de la filière « pierre sèche » au niveau national**

L'association ABPS accompagne des artisans, des collectivités territoriales et des associations dans différentes régions, permettant de renforcer le réseau national d'une façon dynamique et constructive. Le but est de participer à la structuration du réseau existant, de renforcer la cohérence territoriale de la filière pierre sèche qui a une envergure régionale et nationale. ABPS s'est structurée avec des représentants nommés aux niveaux départemental ou régional. Ces délégués sont à la disposition des futurs partenaires de leur zone, pour expliquer le rôle de l'association ABPS et pour élaborer des actions de formation, de communication et de développement de la filière. La directrice et les membres de l'association se déplacent régulièrement et interviennent à de nombreux niveaux (réunions interrégionales, colloques, tables rondes, conférences, salons...).

#### **+ Poursuivre le partenariat européen (Italie, Espagne...)**

Depuis de nombreuses années, l'association ABPS a tissé des liens avec des pays européens. En 2018, il est important de continuer cette construction de réseau européen, notamment avec l'Italie et l'Espagne où ABPS travaille avec des associations et des consultants pour développer la filière. Aujourd'hui ABPS compte un membre dans chacun de ces pays.

#### **+ Réaliser des diagnostics de restauration de sites à caractère patrimonial**

A la demande des collectivités, des donneurs d'ordres, des assureurs et/ou des associations, ABPS réalise des diagnostics de restauration de sites. C'est un travail technique qui demande le déplacement d'un artisan spécialisé, et la rédaction d'un dossier d'analyse et suivi des préconisations. A la suite du diagnostic, le demandeur reçoit la liste des personnes qualifiées par le CQP « Ouvrier professionnel en pierre sèche » et « Compagnon professionnel en pierre sèche », lui permettant de rentrer directement en contact avec un professionnel qualifié susceptible de lui faire un devis. Ce travail de conseil et de diagnostic en amont d'un appel d'offre est un important levier pour le développement de la filière.

#### **+ Apporter des conseils techniques aux donneurs d'ordres et porteurs de projets**

Il s'agit de conseiller et d'aider des collectivités, des donneurs d'ordres, des assureurs et leurs experts, et des particuliers, en leur expliquant le bien-fondé de la technique pierre sèche et les valeurs patrimoniales et environnementales qu'elle représente pour leur territoire.

Ce travail est réalisé en permanence par l'équipe ABPS en lien avec les membres de l'association.

Egalement, à la demande de ses membres, ABPS peut réagir à des situations de litige concernant des chantiers mal réalisés ou construits en flagrant non-respect des règles de construction et du marché.

#### **+ Diffuser la « Charte de Partenariat » pour définir la place de l'entreprise artisanale et la place des chantiers d'insertion au sein du marché de la pierre sèche**

Des structures d'insertion pratiquent la pierre sèche avec des donneurs d'ordres publics de façon importante. En 2010, ABPS a réalisé un travail avec l'association FAIRE du Gard sur la notion de complémentarité des entreprises classiques et des entreprises d'insertion sur le territoire. Une « Charte de Partenariat » a été signée en 2014 pour définir les rôles et compétences de chacun, les types de chantiers qui peuvent être considérés comme « non-marchands » et inversement les chantiers qui au niveau de leur technicité exigent l'intervention d'un artisan spécialisé.

Ce travail a déjà été présenté aux services du Conseil départemental et/ou à des structures d'insertion de la Lozère, du Gard, de l'Ariège, du Vaucluse et du Tarn. Il présente un fort intérêt transférable et l'association ABPS continuera à communiquer dans ce sens en 2018.

### Axe 3. Actions de communication

#### **✚ Diffuser la pochette ABPS de présentation de la technique pierre sèche, de la filière et de la formation ainsi que des dépliants pour présenter le centre de formation (LAUBAMAC)**

Une réflexion a démarré en 2014 pour créer une pochette de fiches d'information sur la technique de construction, les formations qualifiantes et l'École professionnelle de la pierre sèche, la filière et le marché, la garantie décennale, les possibilités de financements ... Il s'agit d'une « boîte à outils » permettant d'informer des donneurs d'ordres, des élus et toutes structures ou personnes concernées par les constructions en pierre sèche et le développement de la filière. Les délégués départementaux ABPS vont participer à la diffusion et à l'accompagnement de cet outil en 2018 dans les différents territoires du Massif central et ailleurs. Un dépliant recto-verso de présentation de l'association ABPS et de la filière pierre sèche a également été imprimé pour une diffusion permanente vers le grand public.

#### **✚ Inaugurer l'exposition permanente sur la filière pierre sèche au site de l'Espinas, et faire circuler l'exposition sur support mobile itinérant (LAUBAMAC)**

Un lieu d'exposition graphique et scénographique permanent au siège ABPS à l'Espinas, en Cévennes, expliquera la spécificité de la pierre sèche et la démarche en cours sur la transmission de savoir-faire, le système de qualification, le développement de la filière et le métier de bâtisseur en pierre sèche. Elle montrera la profession et la filière de façon dynamique et actuelle, de la carrière jusqu'aux ouvrages exemplaires terminés. L'exposition sera ouverte au grand public en printemps 2018, en visite libre. Une copie des panneaux en support mobile servira de support de communication dans les salons et manifestations divers. Ce projet, ainsi que les outils de communication précédents (pochette, dépliant...), font partie des quatre actions déposées par l'association dans le cadre du projet LAUBAMAC.

#### **✚ Proposer des animations scolaires et des sensibilisations sur le site de l'Espinas**

Le site permanent de l'association à l'Espinas est un lieu idéal pour recevoir un public varié, des journées « portes ouvertes » aux visites plus techniques pour un public spécialisé et l'accueil des journalistes. Un autre public demandeur d'interventions spécifiques est le monde scolaire ; des élèves en primaire et des collégiens ou étudiants du troisième cycle (architectes, paysagistes...). L'accueil de ces différents groupes se fera tout au long de l'année, en fonction des demandes et avec un contenu adapté (découverte de l'exposition, du sentier d'interprétation, de l'atelier, rencontre avec les élèves et formateurs de l'École professionnelle de la pierre sèche, visite de chantiers...).

#### **✚ Alimenter en permanence le site web ABPS : [www.pierreseche.fr](http://www.pierreseche.fr)**

Le site web ABPS créé en 2008 et entièrement revisité en 2016, permet à l'association de diffuser des informations concernant les formations, les actions de recherche et de développement, le travail du réseau des professionnels... Il informe également sur l'évolution du marché et publie des études et des écrits réalisés par ABPS et ses partenaires scientifiques, professionnels et institutionnels.

Une attention particulière est aujourd'hui apportée à la partie « ouvrages » et « chantiers » du volet « Marché », permettant de créer une vitrine du travail réalisé par les membres du réseau ABPS, pour stimuler le regard sur les ouvrages patrimoniaux ou contemporains et pour participer au développement du marché. Le programme LAUBAMAC bénéficie également d'un volet spécifique.

#### **✚ Poursuivre la publication trimestrielle sur les actions de l'association « Newsletter ABPS »**

Créée en 2017, la Newsletter ABPS, liée au site web, est un outil de communication trimestrielle, qui est destinée à informer les membres ABPS, ainsi que les partenaires et toute autre personne intéressée, sur les actions en cours et à venir. C'est aussi un moyen de présenter nos différents partenaires français et internationaux. Une base de données a été créée pour la diffusion de la Newsletter ABPS, qui est réactualisée en permanence (785 adresses email début 2018).

#### **✚ Participer à des conférences et des débats, des démonstrations...**

ABPS assure l'animation de conférences ou débats sur le thème de la pierre sèche, à la demande des partenaires, des communes et associations qui le souhaitent. Les membres de l'association participeront également aux salons et événements de communication divers autour de la pierre sèche (salons, colloques, journées du patrimoine...). Par exemple, la directrice ABPS se rendra aux Journées Nationales

de la Maçonnerie 2018 à Paris pour présenter les chantiers de référence et l'exposition sur la filière dans le cadre de LAUBAMAC. Elle sera accompagnée par une délégation de membres professionnels ABPS. Une conférence sur le développement de la filière pourra avoir lieu dans le Tarn.

#### **Accueillir et accompagner des journalistes sur le terrain, donner des interviews pour la presse et pour des émissions radio et télévisées**

L'association est sollicitée régulièrement par la presse locale, régionale, nationale et spécialisée, et par des journalistes des émissions de radio et de télévision. Les articles et programmes sur les techniques de construction et des chantiers en pierre sèche, ainsi que sur le développement de la filière permettent de toucher un large public et de faire parler de la pierre sèche et des actions en cours. La chargée de communication accompagne ces demandes, notamment en guidant les journalistes sur les lieux où ils peuvent rencontrer les artisans et stagiaires sur des sites exceptionnels, et les interviewer.

### **Axe 4. Vie associative**

#### **Coordonner et animer les commissions thématiques**

Quatre commissions ABPS continueront à œuvrer en 2018 pour faire avancer des travaux de l'association en lien avec les membres :

« **Formation et Qualification** ». Cette commission se réunira plusieurs fois en 2018 pour préparer la revalidation des deux CQP et pour travailler sur les référentiels innovants dans le cadre de Laubamac.

« **Règles professionnelles et marché** ». Un travail aura lieu en 2018 pour définir les priorités de l'association ABPS pour promouvoir le marché (critères et méthode d'une valorisation des chantiers exceptionnels, proposition pour une TVA à taux réduit, garantie décennale...).

« **Communication** ». Cette commission terminera l'exposition permanente à l'Espinas qui s'ouvrira au printemps 2018. Elle continuera d'accompagner la création des outils de communication ABPS.

« **Approvisionnement en pierre locale** ». Il faudra relancer cette commission fondamentale à la filière. Des membres ABPS peuvent intégrer ces commissions au cours de l'année. Egalement, d'autres commissions peuvent être créées au cours de l'année 2018 en fonction des besoins et actions en cours.

#### **Structurer des délégations départementales**

L'évolution naturelle de l'association rejoint la volonté de ses membres de structurer des délégations pour représenter l'association ABPS au niveau départemental et /ou régional. Un travail collectif est en cours pour définir le rôle et les responsabilités de ces délégués. Aujourd'hui ABPS compte 19 délégués territoriaux qui peuvent intervenir dans 20 départements de France, plus l'Espagne et l'Italie.

#### **Organiser et animer des instances statutaires et décisionnelles**

L'association ABPS tient une Assemblée générale (en février) et deux réunions de Conseil d'Administration (en juin et en décembre). D'autres réunions peuvent s'ajouter à ces dates si nécessaire. Le bureau ABPS est consulté régulièrement tout au long de l'année par la directrice sur les questions importantes et se réunit quand cela est nécessaire.

#### **Organiser des rencontres associatives**

Tout comme les années précédentes, des moments conviviaux et associatifs seront organisés en 2018 sur le site ABPS à l'Espinas, ou ailleurs, pour créer des opportunités d'échanges et de rencontres. Une première journée « festo-constructive » aura lieu le 17 février à l'Espinas, si la météo le permet, pour continuer l'aménagement du site de l'Ecole professionnelle de la pierre sèche.

Les conjoints et enfants des membres ABPS sont invités à partager ces instants qui sont fort appréciés de tous.

#### **Promouvoir des chantiers collectifs**

Depuis la création de l'association, les membres ABPS ont appris à se rencontrer et à travailler ensemble sur leurs chantiers. Tous reconnaissent que la mise en commun des compétences de chacun in situ, ainsi que celle de leur matériel, permet à la fois un échange très formateur sur tous sur les plans techniques et pratiques, et apporte un meilleur rendement dans l'exécution de certains chantiers d'envergure. Chaque fois qu'une opportunité de ce type se présente, l'équipe administrative ABPS fait circuler l'information sur le réseau, permettant aux personnes disponibles de se positionner pour le chantier.

## CALENDRIER PREVISIONNEL 2018

2018 : Mois	Actions ponctuelles	Actions transversales
Janvier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Planning et financement 2018</li> <li>- Rédaction des dossiers de financement</li> </ul>	Animer un programme d'actions pour le Tarn : étude, formations, diagnostics, conférence.
Février	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission « Formation et Qualification »</li> <li>- Réunions techniques avec partenaires INTERREG, Grand Est</li> <li>- Assemblée générale</li> </ul>	
Mars	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarrage formation CQP N3</li> <li>- Mise en place de la formation qualifiante CQP N2</li> <li>- Formation encorbellement, apprentis, CFAA St Girons (09)</li> <li>- Formation professionnels « Voûte », l'Espinassas (48)</li> <li>- Formation professionnels « Devis, descriptif », l'Espinassas (48)</li> <li>- Participation aux Journées Nationales de la Maçonnerie, Paris</li> <li>- Accueil de l'Ecole supérieure de l'architecture de Montpellier</li> </ul>	Accompagnement des actions de l'Ecole professionnelle de la pierre sèche
Avril	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation CQP N3</li> <li>- Mise en place de la formation qualifiante CQP N2</li> <li>- Formation professionnels « Mur courbe », l'Espinassas (48)</li> <li>- Formation professionnels « Escalier », l'Espinassas (48)</li> <li>- Formation professionnels « Opus incertum », l'Espinassas (48)</li> <li>- Formation professionnels « Calade », Collias (30)</li> <li>- Participation au colloque national sur la nouvelle ruralité, Paris</li> </ul>	Travailler sur les supports de communication : dépliants, images, films, expositions...
Mai	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation CQP N3</li> <li>- Formation professionnels « Encorbellement », l'Espinassas (48)</li> <li>- Formation initiation soutènement « tout public », Espinassas (48)</li> <li>- Formation approfondissement, l'Espinassas (48)</li> <li>- Formation préparation au CQP N3, l'Espinassas (48)</li> <li>- Formation initiation soutènement « tout public », Collias (30)</li> </ul>	Continuer l'identification et l'analyse des 20 chantiers de référence pour les règles professionnelles
Juin	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation CQP N3 et évaluations</li> <li>- Formation préparation au CQP N2, l'Espinassas (48)</li> <li>- Epreuve CQP N2 en candidat libre, l'Espinassas (48)</li> <li>- Entretiens candidats formation CQP N2</li> <li>- Conseil d'administration ABPS</li> </ul>	Animation du site web
Juillet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation « tout public », St Julien du Tourneil, (48)</li> </ul>	Créer des nouveaux référentiels et supports pédagogiques
Août	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarrage formation CQP N2</li> </ul>	Accueil des journalistes, professionnels, étudiants et élus concernés par la filière
Septembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation CQP N2</li> <li>- Formation « tout public », Espinassas (48)</li> </ul>	Participation au réseau de la pierre sèche aux niveaux régional et national
Octobre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation CQP N2</li> <li>- Formation professionnels « Escalier », l'Espinassas (48)</li> <li>- Formation approfondissement, l'Espinassas (48)</li> </ul>	Poursuite des actions pour le développement de la filière et création de nouveaux partenariats
Novembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation préparation au CQP N2, l'Espinassas (48)</li> <li>- Formation CQP N2 et évaluation</li> <li>- Formation professionnels « Voûte », l'Espinassas (48)</li> <li>- Formation professionnels « Courbe et encorbellement », l'Espinassas (48)</li> </ul>	Participation aux animations, démonstrations, conférences et débats, interventions scolaires...
Décembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation devis qualitatif/quantitatif, L'Espinassas (48)</li> <li>- Formation diagnostic, L'Espinassas (48)</li> <li>- Conseil d'administration ABPS et bilan des actions 2018</li> </ul>	Diffusion de la « Charte de Partenariat »

**D'autres actions peuvent venir compléter ce tableau au cours de l'année 2018.**

## BUDGET PREVISIONNEL 2018

<b>Budget prévisionnel ABPS 2018</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>EUROS</b>	<b>Recettes</b>	<b>EUROS</b>
<b>60- Achats de prestations et de services</b>	<b>99 371</b>	<b>70- Vente de produits finis, prestations</b>	<b>150 792</b>
Achats de prestations	71 688	Vente de produits finis, prestations	150 792
Autres fournitures	27 683		
		<b>74- Subventions</b>	<b>124 209</b>
<b>61- Services extérieurs</b>	<b>12 200</b>	<b>Europe</b>	<b>16 578</b>
Locations	9 850	FEDER (Action INTERREG)	16 578
Entretien, réparation	500	<b>Etat</b>	<b>30 031</b>
Assurances	1 350	FNADT (LAUBAMAC)	20 031
Documentation	500	Parc national des Cévennes	10 000
		<b>Conseil régional</b>	<b>37 080</b>
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>32 254</b>	Occitanie	37 080
Honoraires	3 178	<b>Conseil départemental</b>	<b>30 000</b>
Publication	4 758	Lozère	10 000
Déplacements, mission	21 118	Tarn	20 000
Services bancaires et autres	3 200	<b>Communes, communautés de communes</b>	<b>7 500</b>
		Communautés de communes	2 500
<b>63 - Impôts et taxes</b>	<b>800</b>	Communes	5 000
Autres impôts (formation continue)	800	Collectivités du Grand Est	3 020
<b>64- Charges de personnel</b>	<b>130 871</b>	<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	<b>6 920</b>
Salaires bruts	99 485	Cotisations	3 920
Cotisations sociales patronales	30 765	Dons manuels, mécénat	3 000
CMIST	621		
<b>68- Amortissement matériel</b>	<b>14 210</b>	<b>78- Reprises sur amortissements et provisions</b>	<b>7 785</b>
Amortissements (minipelle, ordinateur, chenille, plateforme, camion, vérins...)	14 210	Amortissements (minipelle, plateforme, camion, vérin)	7 785
<b>Total dépenses</b>	<b>289 706</b>	<b>Total recettes</b>	<b>289 706</b>